

II. 2. CLASSIFICATION ET DÉFINITION DES PRODUITS IMPRIMÉS

Les documents constitutifs des marchés doivent décrire le plus précisément possible les besoins de l'acheteur public en produits imprimés.

Cela suppose que l'acheteur identifie clairement ses besoins et se livre à une analyse détaillée au regard des différentes prestations qui concourent à leur réalisation, tant au niveau des fabrications, qu'à celui des conditions de diffusion.

La présente fiche propose, dans une première partie, une classification des produits imprimés en six grandes catégories.

Elle indique, ensuite, quelles sont les prestations à demander, ainsi que les précisions communes aux six catégories devant être apportées aux fournisseurs.

Elle dit, enfin, quels sont les produits entrant dans chaque catégorie et, éventuellement, quelles sont les prestations spécifiques à chacune d'elles.

La définition des mots ou expressions écrits en italique figure dans un glossaire joint en fin de fiche.

II. 2. 1. CLASSIFICATION

Les produits imprimés peuvent être classés en six grandes catégories définies ci-après au point II.4. :

- les formules ;
- les liasses à plat ;
- les brochures ;
- les produits en continu ;
- les enveloppes ;
- les produits et travaux particuliers.

II. 2. 2. DÉFINITIONS

Utilisation

Il est important de préciser, dans un premier temps, l'utilisation du produit après son impression. Ainsi, le choix du support d'impression sera déterminé par l'utilisation de l'imprimé. La qualité de ce support est différente selon qu'il est :

- utilisé en manuscrit (remplissage à la main),
- exploité sur une imprimante (laser, jet d'encre, à impact),
- traité mécaniquement (personnalisation, mise sous pli automatique),
- repiqué (impression complémentaire et différée sur un fond préalablement imprimé).

Format fini et présentation

Le format fini, c'est-à-dire après façonnage, ainsi que la présentation générale du document imprimé doivent être spécifiés.

Ce format est généralement exprimé selon l'une des deux manières suivantes :

- soit en dimensions métriques (centimètres),

Exemple : 21 cm x 29,7 cm correspond au format A4 (présentation en portrait ou à la française),

- soit en dimensions mixtes (centimètres et pouces). Cette présentation s'applique généralement au papier présenté en continu,

Exemple : 38 cm x 12 " (12 pouces, l'équivalent métrique du pouce étant 2,54 cm).